

1- Bilan de la concertation

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit qu'une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune sera mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi que sur leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations aux suites données.

<p>Modalités de consultation</p> <p>La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables, au cours de laquelle le public était invité à donner son avis et/ou ses observations, s'est déroulée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par voie électronique du 17/01/24 au 07/02/24 inclus (22 jours) ; - par consultation du dossier et renseignement du registre en mairie de Campan aux heures d'ouverture de 8h à 12h et 14h à 18h du lundi au vendredi du 17/01/24 au 07/02/24 inclus durant 16 jours. - en réunion publique organisée le 31/01/24 	<p>Avis recueillis</p> <p>Dans le cadre de la concertation, 16 avis, ont été déposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par voie électronique : 2 mails reçus - en mairie : 3 personnes ayant consigné des observations sur le registre - lors de la réunion publique : 20 administrés + 6 élus et 1 agent de la mairie pour une quinzaine d'échanges entre participants
--	--

Avis portant sur les ZAE nR	Nombre de contributions			Suites données (motif)
	Favorable (motif)	Défavorable (motif)	Sans observation	
Bois énergie		2 (pollution)		Zone proposée pour ne pas fermer la porte à ce type de projet dans l'avenir
Solaire	5			Zone proposée
Hydroélectricité	3			Zones proposées
Avis portant sur les thèmes suivants	Nombre de contributions			Suites données (motif)
	Favorable (motif)	Défavorable (motif)	Sans observation	
Eolien	1 (pour mini installation privée)			Rentabilité ?

2- Identification des zones d'accélération

ID de la ZAE nR sur le portail cartographique https://planification.climat-energie.gouv.fr/	Intitulé	Filière d'énergie renouvelable	Usage(s) envisagé(s)	Contenance (ha)
71991	65123 BOIS ENERGIE	Bois Energie	Possibilité d'installer une chaufferie bois (+/cogénération ?) à l'entrée de Campan	53,8
39256	65123 Solaire PHOTOVOLTAÏQUE sur toiture totalité commune	Solaire	Favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture sur la totalité de la commune	9716,44
90199	65123 Solaire THERMIQUE sur toiture totalité commune	Solaire	Favorable à l'installation de solaire thermique sur toiture sur toute la commune.	9716,44
72337	65123 HydroE turbine canal d'amenée Bourg	Hydroélectricité	Projet communal d'installation d'hydro-turbine de basse-chute sur le canal d'amené de l'usine hydroélectrique historique qui produisait l'électricité pour éclairer le village au début du XIX siècle. D'après une étude menée par la société Turbiwatt en 2020 possibilité d'installer 2 hydro-turbines le long du canal, dont les productibles annuel ont été estimés à 79 700kWh et 24 500KWh . L'électricité produite serait en partie autoconsommée par la commune (alimentation bâtiment technique) et permettrait de recharger des outillages et véhicules électriques	1,36
83565	65123 HydroE 09 Arrimoula Peyras	Hydroélectricité	Projet privé d'installation d'hydro-turbine de basse-chute sur un ancien moulin. D'après une étude menée par la société Turbiwatt en 2020 possibilité d'installer une hydro-turbine dont le productible annuel a été estimé à 42 000kWh . Projets privés de micro-installations hydroélectriques notamment à l'emplacement d'anciens moulins.	57,69
78799	65123 HydroE 04 Ste Marie Nabaillet	Hydroélectricité	Projets privés de micro-installations hydroélectriques notamment à l'emplacement d'anciens moulins.	11,2
78659	65123 HydroE 06 Taillat Trassouet	Hydroélectricité	Projets privés de micro-installations hydroélectriques notamment à l'emplacement d'anciens moulins.	22,69
78664	65123 HydroE 07 Trassouet CCAS	Hydroélectricité	Projets privés de micro-installations hydroélectriques notamment à l'emplacement d'anciens moulins.	59,45
78771	65123 HydroE 08 Hount Deth Loup	Hydroélectricité	Projets privés de micro-installations hydroélectriques notamment à l'emplacement d'anciens moulins.	11,81
126859	65123 HydroE 11 Gripp Ste Marie	Hydroélectricité	Projets privés de micro-installations hydroélectriques notamment à l'emplacement d'anciens moulins.	43,95
41060	65123 Pyren HydroE Arrimoula	Hydroélectricité	Porté par la société Pyren SAS. Microcentrale hydroélectrique de haute chute ; le projet prévoit une hauteur de chute de 600m, un débit d'équipement de 0,6 m ³ /s, une puissance maximale nette de 3000 KW et un productible moyen de 3 500 MW/h/an	899,16

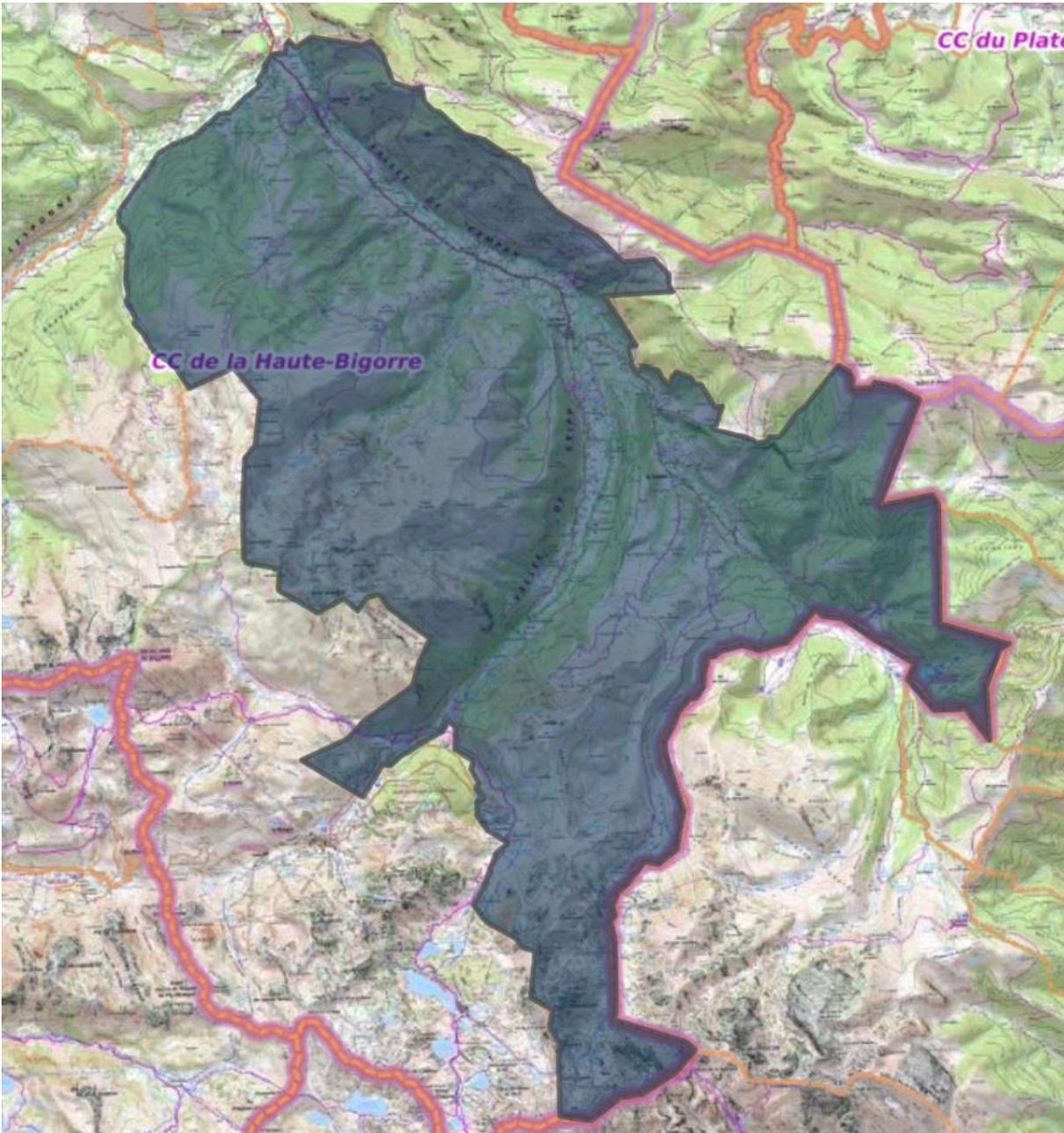
(Conformément à la loi 2023-175 du 10 mars 2023, les parcelles désignées en zones d'accélération sur le territoire du parc national des Pyrénées ne concernent que les toitures des bâtiments identifiés ainsi que les parkings attenants.)

Annexes à la délibération du 8 février 2024 du conseil municipal de Campan identifiant des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023

3- Plans suivant découpages

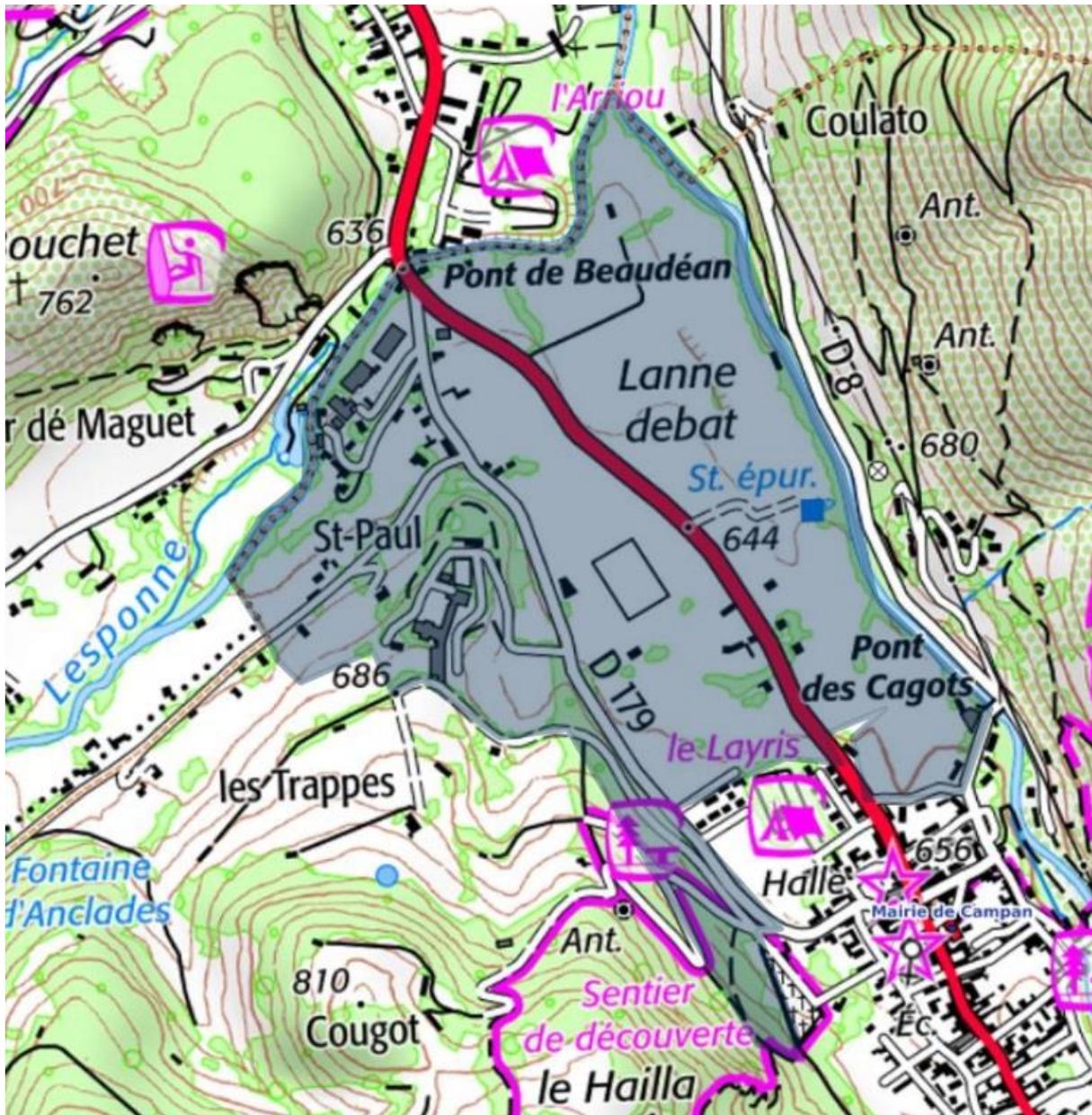
Energie Solaire :

La commune est favorable à l'installation, en toiture, de panneaux solaires photovoltaïque et/ou thermique sur l'ensemble de la commune.



Bois énergie :

La commune serait favorable à l'installation, au nord du bourg, d'une chaufferie bois permettant de produire de la chaleur et/ou de l'électricité (cogénération simultanée de chaleur et d'électricité) à partir d'un combustible bois



Installations hydroélectriques :

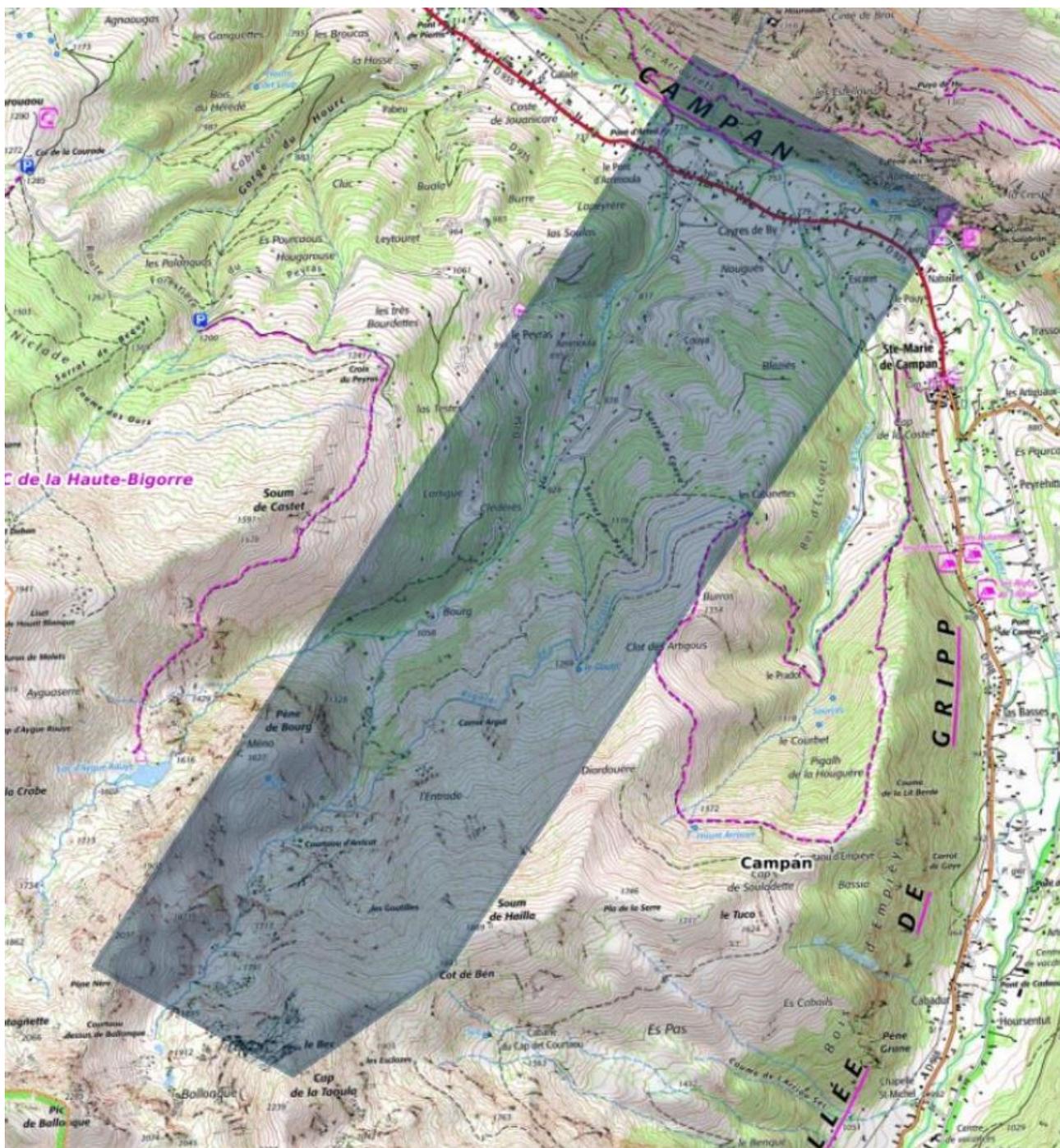
La commune serait favorable à différents types de projets hydroélectriques :

1. Canal d'aménée du bourg pour installation de micro-turbines de basse chute.
2. Projet mené par la société Pyrénées Energies (Arrimoula) installation de haute chute et faible débit.
3. Adour et affluents pour projets hydroélectrique des administrés notamment à l'emplacement d'anciens moulins.

1. Canal d'Amenée :

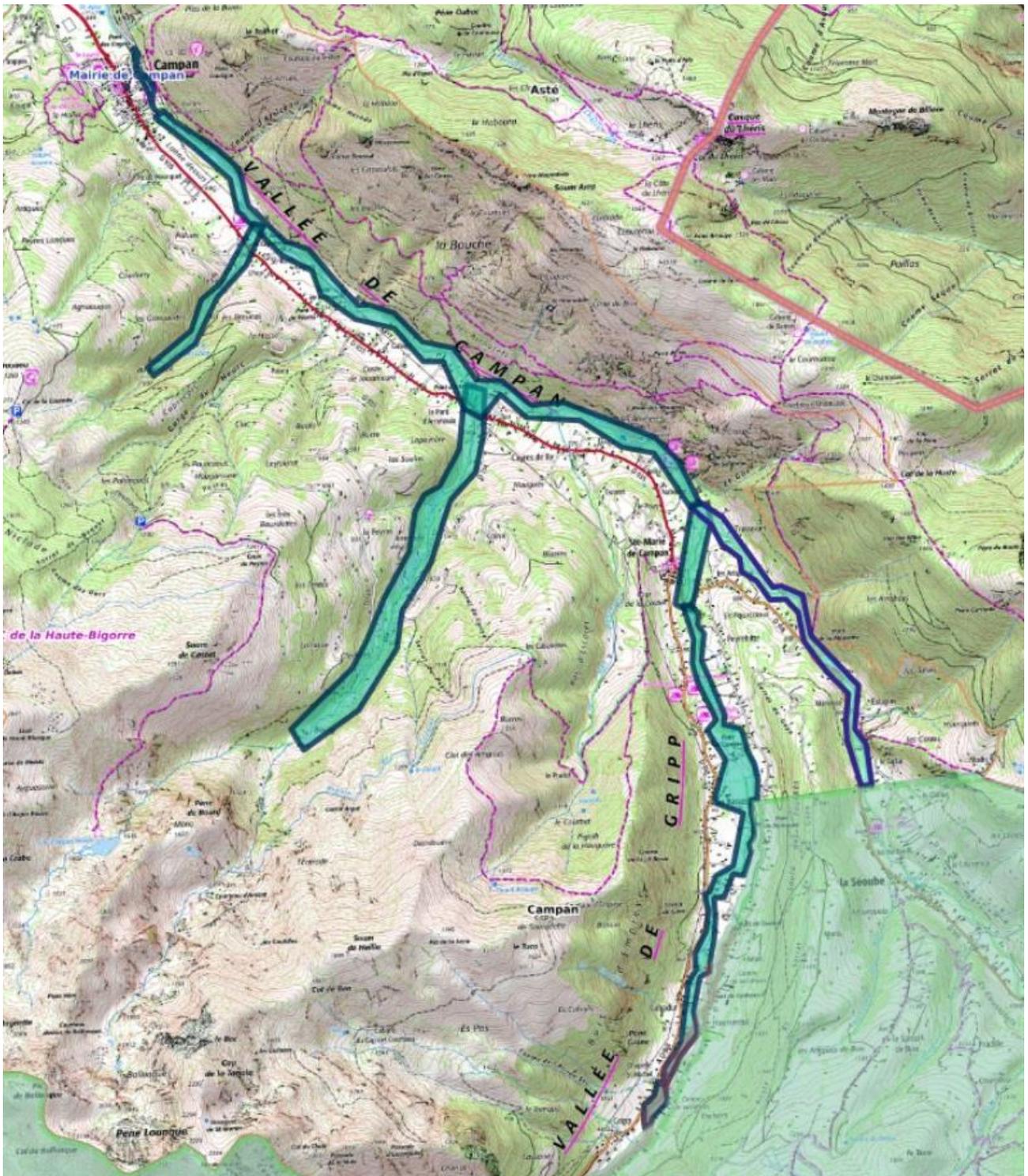


2. Projet haute chute bas débits :



Annexes à la délibération du 8 février 2024 du conseil municipal de Campan identifiant des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023

3. Adour et affluents :



Annexes à la délibération du 8 février 2024 du conseil municipal de Campan identifiant des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023